

# ***SUIVI MEDICAL***

## ***DE***

---

***Du :*** \_\_\_\_\_ ***Poids actuel :*** \_\_\_\_\_

***OU  
QUAND  
COMMENT ?***

## VERMIFUGES

Les chiots sont principalement atteints par des Ascaris (Vers ronds, ressemblant à des spaghettis).

La contamination se fait très tôt :

- par voie transplacentaire, avant la naissance du chiot déjà,
- par l'ingestion de larves dans le lait maternel,
- puis par l'ingestion directe d'œufs présents dans l'environnement.

C'est pourquoi les **chiots** doivent être vermifugés très vite et souvent :

à partir de 2 semaines : tous les 15 jours jusqu'au sevrage

jusqu'à 6 mois : une fois par mois

jusqu'à 1 an : tous les 2 mois

Il est conseillé de vermifuger les chiens **adultes** au moins 4 fois par an.

Attention : Les substances efficaces contre les tenias sont différentes de celles qui agissent contre les vers ronds. Il est donc primordial de donner un produit approprié au chien si l'on veut que la vermifugation soit utile !! N'oubliez pas que les vétérinaires sont les spécialistes les plus à même de vous conseiller justement.

**Chiennes d'élevage** : une chienne que l'on fait porter doit absolument être soigneusement vermifugée (voir plus haut), au mieux :

- au moment de ses chaleurs
- deux semaines avant la mise bas
- deux semaines après la mise bas

## VACCINATIONS

<b>8 – 9<sup>ème</sup> semaines</b>	<b>Vaccin combiné</b> contre les maladies les plus fréquentes (Maladie de Carré, hépatite, leptospirose, parvovirose et	toux des
chenils)		
<b>12<sup>ème</sup> semaines</b>	<b>Rappel</b> du même vaccin	
<b>16<sup>ème</sup> semaines</b>	<b>Rappel</b> du même vaccin	
<b>16<sup>ème</sup> mois</b>	<b>Rappel</b> du même vaccin	
<b>Puis 2 ans de suite</b>	<b>Vaccin combiné</b> Rappel de la Leptospirose et la toux des chenils	
<b>Tous les 3 ans</b>	<b>Vaccin combiné</b> contre les maladies les plus fréquentes (Maladie de Carré, hépatite, leptospirose, parvovirose et	toux des
chenils)		
<b>Rage :</b>	Plus obligatoire pour les chiens qui ne quittent pas la Suisse, chiens de chasse <u>y compris</u> .	
	Voyages hors frontières : rappel tous les 3 ans	

**Rage** En cas de voyage hors de nos frontières, le vaccin antirabique reste obligatoire, et doit avoir été effectuée 21 jours avant le passage de frontière (valable aussi pour le retour !). Il se fait de préférence à 5 ou 6 mois, mais est déjà possible dès la 12<sup>ème</sup> semaine. Pour les chiots plus jeunes, un certificat de santé est nécessaire.

**Toux du chenil** Un vaccin spécifique est recommandé lors de séjours en chenils. Il existe un vaccin intra-nasal garantissant une excellente protection.

**Borréliose** C'est une maladie bactérienne transmise par les tiques. La vaccination est vivement recommandée dans le Jura.

**Babésiose** Maladie également transmise par les tiques mais celle-ci est parasitaire. La vaccination est vivement recommandée lors de séjours dans le sud.

## **CONTRÔLES DE SANTE**

**Examen de base** Il se fait dans le cadre de la vaccination ou la pose d'une puce électronique

- contrôle de l'état général du chiot
- contrôle de la dentition (+conseil brossage)
- détection d'ectoparasites (puces, tiques)
- contrôle des oreilles, des yeux, des ganglions lymphatiques
- contrôle des testicules
- exclusion de malformations, d'hernies, de souffles cardiaques
- surveillance de la vermifugation + remise vermifuge avec posologie
- alimentation
- comportement
- assurance

**Consultation pubertaire** : Elle est recommandée aux environs de 6-7 mois, et peut éventuellement être combinée avec le vaccin contre la rage:

- contrôle du changement de dents
- contrôle du développement du chiot en général et d'éventuels problèmes de comportement,
- contrôle du squelette en particulier
- contrôle des organes génitaux
- « révision générale » : ectoparasites, oreilles, pelage, etc
- préparation au « passage à l'âge adulte »

**Par la suite** Examen de contrôle annuel, par exemple lors du vaccin

## VOYAGE

Lors de séjours hors de nos frontières, les chiens doivent être :

- **Vaccinés contre la rage**, au minimum 21 jours ou au maximum 365 jours avant le départ (et le retour !). Il est recommandé de se renseigner sur les normes en vigueur dans le pays que vous visiterez sur le site : [www.bvet.admin.ch](http://www.bvet.admin.ch).
- **Identifiés** au moyen d'une puce électronique (éventuellement d'un tatouage, toléré jusqu'en 2011) implantée sur la gauche du cou. Le processus est pratiquement indolore et peut se faire dans le cadre d'une vaccination ou de castration par exemple. L'animal est ensuite répertorié dans une banque de données internationale. **L'identification par puce électronique est obligatoire pour tous les chiens, même ceux qui ne passent pas la frontière !**
- Accompagnés d'un **passport pour animaux** de compagnie, établi par le vétérinaire.

## STERILISATION/CASTRATION

**Chiennes :** La stérilisation chirurgicale peut se faire dès l'âge de 6 mois, au mieux *avant* l'apparition des premières chaleurs, les risques d'effets secondaires étant ainsi diminués.  
Les chiennes stérilisées n'ont plus de chaleurs ni aucun des effets qui y sont liés (saignements, grossesses nerveuses, etc). De plus, elles ne développent ni tumeurs mammaires ni infections de matrice, deux affections apparaissant fréquemment avec l'âge.

**Mâles :** La castration est possible dès 6-7 mois.  
Elle provoque une diminution des attitudes typiques du mâle (par exemple : miction urinaire, tendance à rôder, hyper-sexualité, etc).

Chez certaines races, la stérilisation/castration peut parfois engendrer une incontinence urinaire légère ou une modification du pelage. De plus, une surveillance accrue du poids de l'animal est nécessaire. Mais ces inconvénients ne contrebalancent pas les avantages d'une opération.

Une nouvelle castration chimique existe grâce à la pose d'un implant. Parlez-en à votre vétérinaire.



Littérature recommandée : L'éducation du chien, Dr. J. Dehasse